

*Questions au Feuilleton*

[Français]

**LA JEUNESSE**

DÉPÔT D'UN DOCUMENT ET D'UNE ÉTUDE STATISTIQUE SUR LES JEUNES AU CANADA

**L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Jeunesse)):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer un rapport de consultation sur les jeunes intitulé «Cap sur la Jeunesse», ainsi qu'une étude intitulée «Nouveau profil statistique des jeunes au Canada».

\* \* \*

● (1530)

[Traduction]

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

MESURE DE MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS CONCLUES EN VUE D'ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances))** propose: Que le projet de loi S-11, tendant à mettre en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République Tunisienne, le Canada et la République populaire du Bangladesh, le Canada et la République unie du Cameroun, le Canada et la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka, un accord conclu entre le Canada et le Kenya et des conventions conclues entre le Canada et la République Arabe d'Égypte, le Canada et la République de Côte d'Ivoire et le Canada et la Suède en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**M. le Président:** Quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 800.

[Texte]

L'ACDI—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU FONDS INTERNATIONAL DE DÉFENSE ET D'AIDE POUR L'AFRIQUE AUSTRALE D'OTTAWA

Question n° 800—**M. Stewart:**

1. En a) 1983, b) 1984 à ce jour, l'Agence canadienne de développement international a-t-elle versé des sommes quelconques au Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe d'Ottawa et, dans l'affirmative et dans chaque cas, combien et pourquoi?

2. Le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe est-il un organisme de charité enregistré?

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** L'Agence canadienne de développement international et le ministère du Revenu national m'informent comme suit:

1. L'ACDI a versé les sommes suivantes au Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe d'Ottawa:

a) 1982-1983 (par l'entremise du Programme de participation du public de la Direction des organisations non gouvernementales), \$9,000, pour des projets de sensibilisation au développement.

1983 (en faveur de l'association internationale du FIDA, dont le siège est à Londres, G.-B., par l'entremise de la Direction des O.N.G. internationales), \$3,000, à titre de versement final pour un projet antérieur réalisé au Zimbabwe par Christian Care et visant à aider à s'établir d'anciens prisonniers politiques et leurs familles, en leur dispensant une formation en élevage avicole et en culture potagère, plus de petites subventions pour leur établissement.

b) 1983-1984 (par l'entremise du Programme de participation du public de la Direction des organisations non gouvernementales), \$22,000, pour des projets de sensibilisation au développement.

1984 (par l'entremise de la Direction des organisations non gouvernementales), \$47,025, sur l'engagement financier total de \$49,500 de l'ACDI, en faveur de projets d'auto-suffisance et de développement au Zimbabwe.

2. Non.

[Traduction]

**M. Evans:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**M. McKinnon:** Monsieur le Président, il y a une question inscrite à mon nom qui revient sur le tapis aussi régulièrement que la question traditionnelle du jeudi sur les travaux de la Chambre. Je signale en effet que j'ai fait inscrire la question n° 368 au *Feuilleton* il y a plus de trois ans. C'est une question qui appelle une réponse très simple. Je suis convaincu que si l'on n'y répond pas, c'est parce que la réponse serait embarrassante pour le ministre de la Défense nationale, qui a induit la Chambre et les Canadiens en erreur au sujet de l'augmentation du budget de la Défense nationale.

Étant donné que cette question date de plus de trois ans, monsieur le Président, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question semblable et plus à jour. Dans ma première question, portant le n° 368, je demandais les renseignements pour la période allant de 1971 à 1979-1980. J'ai donc fait inscrire une nouvelle question, portant le n° 840, par laquelle je demande les mêmes renseignements pour la période allant de 1970-1971 à 1983-1984. Je crois qu'il y aurait peut-être lieu, afin de mettre de l'ordre au *Feuilleton*, de demander le consentement unanime de la Chambre pour faire annuler cette question à laquelle on refuse de répondre depuis trois ans.

**M. le Président:** La Chambre consent-elle à ce que le député de Victoria (M. McKinnon) retire sa question du *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.